



MAIRIE

Compte-rendu de séance

Conseil Municipal du 08 juin 2010

L'an deux mille dix, le huit juin à 20h20, le Conseil Municipal de la Commune de Fau de Peyre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sur convocation régulière en date du 1^{er} juin 2010, sous la présidence de Daniel MANTRAND, Maire.

Présents : Daniel MANTRAND, Maire - Bertrand REVERSAT, 1er Adjoint - François HERMET, 2ème Adjoint - Renée CORDESSE - Isabelle VIEILLEDENT - Jacques BREMOND - Christian CHABERT - Thierry CHARDAYRE - Joël PAGES

Excusés : François MOULIN - Marie-Ange CHABERT

Secrétaires de séance : Renée CORDESSE et Isabelle VIEILLEDENT.

Monsieur le Maire demande d'approuver le compte rendu de la séance précédente. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

PRIX DE L'EAU

Le Maire donne lecture de la lettre du Conseil Général de la Lozère du 22 mars 2010 qui précise notamment : « Le Département de la Lozère a adopté, lors de sa séance du 18 décembre 2009, les nouvelles modalités d'interventions financières concernant les opérations relatives à l'eau potable et à l'assainissement ».

Jusqu'à présent pour la détermination du taux de subvention, étaient pris en compte le tarif global de l'eau et de l'assainissement qui devait être supérieur à 2.00 € le m³ sur une base de 120 m³.

Désormais les deux tarifs doivent être séparés. Pour obtenir 50 % de subventions sur les travaux, le tarif de l'eau doit dépasser 1.50 € le m³ et le tarif de l'assainissement doit dépasser 1.00 € le m³ (méthode de calcul : participation aux investissements + 120 m³ d'eau ÷ 120). De surcroît, dans le tarif d'1 m³ le prix de l'eau devra tendre vers 60 % du tarif global.

A ce jour, le budget de l'Eau & Assainissement est équilibré grâce à une subvention versée par la Commune. Cela ne sera plus possible dans les années à venir. Le choix sera simple, ou les Communes seront capables de financer leurs investissements ou elles se verront contraintes de se rapprocher d'un grand groupe, et les tarifs ne seront plus les mêmes.

La simulation du dégroupage des tarifs Eau & Assainissement montre que le tarif de l'eau (base 120) s'élève à 0.82 € avec un pourcentage à 49 % du prix de l'eau.

Le nouveau tarif à 1.53 € le m³ (base 120) avec un pourcentage de 59 % pour le prix de l'eau.

TARIF 2011	1 ^{er} compteur	2 ^{ème} compteur	Hôtel-Restaurant
Eau			
Participation aux investissements	75.00 €	37.50 €	75.00 €
Eau - tranche <120 m ³	0.90 €	0.90 €	0.90 €
Eau - tranche >120 m ³	0.45 €	0.45 €	0.45 €

Quant au tarif de l'assainissement celui-ci est supérieur à 1 €.

Néanmoins, à la lumière de la séparation de ces deux services le Conseil Municipal est amené à harmoniser le tarif du traitement des eaux usées pour tous les usagers (prix identique, ramené au m³, pour les particuliers et le restaurant).

TARIF 2011	Maison	Hôtel-Restaurant
Assainissement (volume)	100 m ³	2100 m ³
Participation aux investissements	75.00 €	75.00 €
Assainissement / m ³	0.60 €	1.30 €
Coût au m ³	1.35 €	1.34 €

Malgré ces augmentations, le Maire démontre qu'en 10 ans le surcoût mensuel s'élèvera à :

- ✓ 7 € par mois pour une maison de 3 personnes (eau seulement)
- ✓ 8 € par mois pour une maison de 3 personnes (eau + assainissement)
- ✓ 13 € par mois pour une exploitation individuelle (eau seulement)
- ✓ 23 € par mois pour une exploitation en GAEC (eau seulement)
- ✓ 136 € par mois pour l'hôtel-restaurant (eau + assainissement)

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte cette nouvelle tarification, à compter du 1^{er} septembre 2010.

SECTIONNAUX DES GOUTTES

Suite à la réunion du 11 mai 2010, à laquelle participaient les habitants des Gouttes, un représentant de la SAFER, les bénéficiaires actuels et le Conseil Municipal, ce dernier est amené à prendre deux délibérations qui demandent au Préfet d'organiser une consultation pour échanger et une consultation pour vendre certaines parcelles du sectionnal. Après la sortie temporaire de la salle de réunion des personnes concernées par ces sectionnaux, le prix de vente et les deux délibérations sont approuvées à l'unanimité. Quant à l'allotissement, celui-ci se fera ultérieurement et devra être approuvé par le Conseil Municipal avant la mise à disposition.

QUESTIONS DIVERSES

◊ Après l'appel d'offres de la CCTP pour l'**entretien annuel de la voirie**, l'entreprise DELMAS a été retenue. Seront concernés les chemins suivants :

Voies communales	Longueur (km)	Dégradations		
		Léger	Moyen	Important
VC de Beaugard à Graniboules	1.700			1.700
VC de Beaugard aux Salhens + village des Salhens	3.000	3.000		
VC de Gévaudan	0.600		0.600	
VC des Gouttes (coté Est) à la Baraque	1.400		1.400	
Le Fau : revêtement général derrière la mairie	0.200			0.200
rues au FAU	0.500		0.500	
VC du Chambon à la RD 50 + village du Chambon	1.100			1.100
Total	8.500	3.000	2.500	3.000

Désignation	U	Quantité	Prix unit.	Total H.T.
Matériel et main d'œuvre	Jour	2	2000	4000
Matériaux (émulsion + gravillons 4/6)	Tonne	6	530	3180
Balayage (après emplois réalisés)	Heure	8	45	360
Grave émulsion	Tonne	10	145	1450
			Montant	8 990.00 €

◊ La Commune envisage de faire procéder au **débroussaillage des talus** le long de certaines voiries. Cette année, environ 10 km seront nettoyés par la CCTP pour le compte de la Commune. Auparavant, il sera nécessaire de supprimer les arbres qui ont poussé librement sur ces talus.

◊ La **visite du cimetière de la Croix Longue** et de **l'aménagement du carrefour** ainsi que **l'inauguration du Pont de las fédés** se déroulera le dimanche 1^{er} août en présence de nombreuses personnalités. Dès à présent, reprenez cette date qui doit être un moment important pour notre Commune.

◊ La **fête de l'école** est prévue le vendredi 25 juin à 19h00 à la salle du restaurant del Faôu. Pour plus de précisions, vous pouvez vous adresser à la directrice de l'école.

◊ Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la **Convention** pour mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion en vue de **l'archivage** des documents communaux, pour un montant global de 2 760 € pour 12 journées de travail.

◊ Du tout venant est prévu pour **boucher les nids de poule** des chemins de terre.

◊ Les travaux d'**aménagement des combles de l'ancienne école de Beauregard** vont démarrer sous peu.

◊ L'étude pour la **réhabilitation de la station d'épuration du Fau** et **l'aménagement du village de Charmals** va démarrer dans l'été.

La séance est levée le 8 juin à 23h30

Rédaction : le Maire, Renée CORDESSE et Isabelle VIEILLEDENT